

ABONNEMENT

Saumur
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 6 DÉCEMBRE

Les Malandrins de la haute

Le *Temps* publie depuis quelques semaines un véritable cours de cambriolage. Nous y apprenons comment on s'exerce au vol à la tire sur un mannequin garni de grelots et l'on nous y enseigne docement les différences profondes qui séparent le vol « à la tire » du vol « à l'esbrouffe », ou encore le vulgaire chourinage du « coup du père François ».

Instruit par les révélations diverses qui abondent et surabondent, je voudrais faire, aujourd'hui, la théorie d'un malandrinage d'un autre genre. Ce n'est pas dans les omnibus et dans les rues qu'opèrent les héros que j'ai choisis: Le sergent de ville en les voyant passer en de brillants attelages et parfois la boutonnière fleurie du ruban rouge, serait plutôt tenté de les saluer que de les arrêter. Et cependant comme leurs confrères les « esbrouffeurs » et les « tireurs » ils ne songent qu'à soulager la bourse ou le coffre de leurs voisins. Seulement, au lieu de s'approprier des sous ou des francs, ils s'approprient des millions. Puis, ils y mettent des formes, ils opèrent peu directement sur le patient même. Ils arrivent à le persuader de remettre aux mains de leurs intermédiaires les richesses convoitées. Le patient est toujours volé, mais avec politesse et avec douceur. Il est le premier à demander à être volé, c'est le dépouillé par persuasion. Quant à mes gens, ce sont bien des malandrins, mais des malandrins de la haute.

Voici comment ils opèrent. Et d'abord, il y a ce que l'on appelle le « syndicat ». — Supposez qu'il y ait en un pays une demi-douzaine de banquiers qui, à force d'étendre leurs opérations et d'assainir par leurs succursales, se soient emparés de la majorité de la clientèle, il est assez clair qu'aucune société industrielle quelconque ne saurait émettre un emprunt sans avoir recours à ces banquiers qui se trouvent ainsi, par la situation qu'ils ont prise, les intermédiaires obligés entre les entreprises et le public.

Le promoteur de l'entreprise s'abouche donc avec les banquiers. Il s'imagine qu'ils vont être ravis de l'aubaine qui leur permettra par la multiplicité des titres d'empocher aux taux ordinaires une commission assez forte. Il leur demande de recevoir les souscriptions à leurs guichets. C'est en somme un client qui se présente, un client important et qui a toutes raisons de penser qu'il va être bien reçu.

Il s'aperçoit bientôt de son erreur. Tel qu'un cocher de fiacre récalcitrant, le premier banquier qu'il voit refuse de travailler pour lui. Le second lui fait la même réponse, puis le troisième, puis le quatrième. En sorte que, rebuté partout, il voit son entreprise à vau-l'eau et son émission manquée.

Qu'est-ce donc qui s'est passé? — Tout simplement les banquiers se sont syndiqués. C'est-à-dire qu'ils ont décidé que tous à la fois refuseraient leurs services à l'entreprise si, en sus de la commission ordinaire, ils ne recevraient une forte prime sur chacun des titres

placés. Et, par exemple, pour un titre nominal de 500 fr. émis à 400 fr., au lieu de se contenter de 0 fr. 50 ou 0 fr. 75 par titre, taux ordinaire de la commission, ils exigent 40, 15, 20 et même 25 fr. par titre. Ils empêcheront ainsi dix ou vingt millions quand leur gain légitime devrait être de deux, trois ou quatre cent mille francs au maximum, ce qui est déjà un joli denier.

Est-ce que cette opération ne nous rappelle pas de façon charmante ces honnêtes brigands d'Albanie qui, s'il faut en croire les voyageurs, consentent bien à vous laisser passer sur la grande route, mais à la condition que vous laissiez en leurs mains la moitié de votre or ou de vos bagages. Moyennant quoi ils vous garantissent la sécurité et vous accompagnent de grandes salutations.

Mais il y a mieux. Il y a un autre genre de syndicat qui ne se pratique pas seulement entre banquiers, mais où peuvent entrer encore des gens du monde très répandus, des hommes politiques, et même, Dieu me pardonne! des directeurs de journaux. Il suffit pour en faire part de disposer de quelque influence, de n'avoir point trop de scrupules, d'être capable d'engager à souscrire ou d'en dissuader, selon le vent qui souffle, un certain nombre d'amis: ceux mêmes qui veulent pour des raisons quelconques ne pas mettre leurs noms sur le papier se revêtent de noms de guerre comme leurs émules de la rue. Seulement au lieu de s'appeler le « Muffe » ou la « Rosse », ils empruntent quelqu'un de ces noms à un grand poète et, par exemple, à Victor Hugo. Ce qui prouve qu'ils ont de la lecture.

Ce syndicat d'un nouveau genre a ceci de particulier que ce ne sont pas les syndiqués qui le constituent. C'est le promoteur de l'entreprise lui-même qui, connaissant la puissance individuelle de chacun d'eux, et ayant dépouillé sa naïveté première, leur propose d'en faire partie.

Il leur propose une sorte de loterie. Chacun d'eux verse une somme de 2 fr. 50 par exemple et moyennant cette somme de 2 fr. 50 on lui garantit après l'émission autant de fois 8 fr. qu'il a versé de fois 2 fr. 50. Le nombre est déterminé entre les intéressés après un débat selon la surface que présente le protecteur de l'émission. Et ainsi les uns sont taxés à 20,000, d'autres à 10,000 et d'autres à 5,000 parts, ce qui leur fait des revenants bons nets de 110,000, 55,000 et 27,500 francs sans risques d'aucune sorte.

Il n'est évidemment pas question en tout cela de la bonté ou de la solidité de l'entreprise. C'est ce qui importe le moins. Les gens qui « touchent » ainsi s'engagent à mettre au service de l'émission leurs influences, leur parole dorée, leurs relations, leur plume ou leurs votes.

Ils persuadent donc à leurs meilleurs amis de souscrire, ils poussent leurs connaissances, ils y engagent même le beau renom de l'Etat, et, quand un tas de gens sont ruinés, ils ne s'inquiètent que de savoir si leurs secrets seront bien gardés. Car ils ont vis-à-vis des brigands de l'Albanie cette infériorité qu'ils ont naturellement peur des coups et n'aimeraient

pas à prendre au grand jour la responsabilité de leurs pratiques.

A côté de ces bandes de requins qui vont par troupes on trouve aussi des voraces isolés. Ils viennent hardiment, cyniquement se vanter de la force de leur parole, du venin dangereux qu'elle distille et ils pensent bien qu'on viendra par des cataplasmes d'or à le rendre tout à fait inoffensif. Et ils reçoivent le cataplasme demandé. C'est toujours Paris coupe-gorge, mais pas à la belle étoile, sous les ponts ou aux carrefours obscurs, c'est le coupe-gorge transporté dans les riches bureaux des entrepreneurs et des financiers.

Cependant tout cet argent ainsi soutiré manque à l'entreprise. Elle ne peut réussir. Elle sombre et des milliers de pauvres gens sont ruinés. L'entreprise était peut-être réalisable, le nouveau-né était peut-être viable, mais tant de sangsues ont sucé son sang, que le lait nourricier des souscriptions s'est tari avant qu'il ait pu avoir assez de force pour se débarrasser des sangsues. Et c'est ainsi qu'il est mort. Et bien des travailleurs de tout genre pleurent leurs économies perdues. — C'est à cela qu'aboutissent les nobles jeux de MM. les malandrins de la haute. JEAN LACOSTE.

La crise ministérielle

Hier matin, M. Carnot a reçu MM. Develle et Loubet; ce dernier a maintenu auprès de M. Carnot son opinion, en ce qui concerne la nécessité de confier à M. Brisson le mandat de former un cabinet après la séance de lundi.

Il est inexact que M. Loubet consente à former un cabinet et ce n'est que sous réserve qu'il accepterait d'entrer dans la nouvelle combinaison.

M. Develle en sortant de l'Elysée s'est rendu chez M. Loubet et continuera ses démarches.

Depuis huit jours que le ministère Loubet a été renversé, M. Carnot a fait appeler trois personnes pour les charger de recomposer le Cabinet.

1° M. Brisson, radical et libre-échangiste, qui a échoué.

2° M. Casimir-Perier, modérantiste et protectionniste, qui a échoué.

3° M. Develle, opportuniste et protectionniste, qui négocie encore, mais qui a les plus grandes chances d'échouer.

M. Develle, ministre de l'agriculture dans le Cabinet Loubet, a été appelé à l'Elysée pour conférer avec M. Carnot. Il est allé ensuite à un ministère de l'intérieur voir M. Loubet, puis il a diné et s'est couché. Voilà la journée de dimanche. Elle n'a pas été bien remplie.

Dans les deux Chambres, les commentaires ne cessent pas sur l'énergie qu'ont mise M. Brisson et M. Casimir-Perier à vouloir évincer M. de Freycinet du nouveau ministère. On se demande s'ils agissaient sous l'inspiration de M. Carnot ou bien s'ils avaient des motifs personnels pour éloigner un gêneur.

On nous rapporte que le ministre de la guerre, très froissé de cette attitude, aurait dit à quel-

ques intimes qu'il fallait qu'il se retirât pendant quelque temps, mais qu'il reviendrait certainement.

On sait qu'il vise à la Présidence.

Lundi soir, 4 h. 40.

Le bruit court dans les couloirs de la Chambre que M. Brisson va de nouveau être appelé à l'Elysée.

7 h. 30.

M. Ribot aurait été, paraît-il, mandé à l'Elysée. Au préalable, il aurait vu MM. Loubet et Bourgeois et se serait rendu, à 6 heures, auprès de M. Carnot.

On considère l'intervention de M. Ribot comme ne pouvant avoir aucun résultat sérieux.

Commission d'enquête

L'OPINION DE M. ALBERT GRÉVY

Tout en déclarant dès samedi soir qu'il réservait à la Commission d'enquête les explications qu'il avait à fournir sur les accusations dont il était l'objet, M. Albert Grévy a cependant beaucoup parlé. D'après le *Figaro* notamment, M. Albert Grévy aurait déclaré « que tout gouvernement est impossible, que tout ministère est voué à la chute immédiate et que la République est perdue ».

L'HONNEUR D'UNE FAMILLE

Un personnage étranger qui joue depuis plusieurs années un rôle mystérieux et considérable dans la République, M. Cornélius Hertz, a touché du baron de Reinach, sur les chèques du Panama, la somme ronde de 2 millions. M. Cornélius Hertz explique la chose en disant que M. de Reinach lui devait personnellement cette somme considérable; ce qui revient à dire que M. de Reinach payait ses dettes avec des chèques à lui remis — et pour un autre usage sans doute! — par la Compagnie de Panama. La conséquence est forcée.

La famille Reinach peut-elle rester sous le coup d'une accusation déshonorante pour son chef défunt? M. Arthur Meyer, et beaucoup d'autres avec lui, ne le pensent pas.

« L'opinion publique, écrit-il dans le *Gaulois*, commence à se demander pourquoi les amis, pourquoi la famille de M. de Reinach n'interviennent pas afin de le couvrir devant elle.

» Et l'opinion publique comprend que la meilleure défense du défunt serait la production de ses opérations faite par ses héritiers devant la Commission d'enquête. »

Il n'y a guère, en effet, d'autre solution possible.

Lundi soir, 7 h. 30.

DÉPOSITION NAQUET

M. Naquet donne lecture de la déposition qu'il avait communiquée d'avance à la presse.

Sur une question de M. de Villebois Mareuil, il explique comment la Société de la Dynamite entra en relation avec le Panama; c'est par Arton vers 1884 ou 1885 que M. Naquet affirme sur l'honneur à une question de M. Barthou que Panama n'a rien versé au Comité boulangiste. « Je ne puis, ajoute-t-il, dire ce qui aurait été fait vis-à-vis des membres en particulier. »

DÉPOSITION CHAVOIX

M. Chavoix, député de Périgueux, est entendu sur les articles de M. Martin, dans la Libre Parole.

Il a accepté un rendez-vous avec M. de Lesseps pour lui déclarer les motifs de son opposition à Panama.

Il demande à être confronté avec M. Martin.

Il ajoute : « J'ai toujours été contraire à Panama et mes électeurs m'ont vivement attaqué à ce sujet. Entre mon intérêt électoral et ma conscience, j'ai choisi ma conscience.

M. Gerville-Réache. — Comment avez-vous voté ?

R. — J'ai combattu le premier projet; j'ai voté pour le projet d'autorisation des valeurs à lots.

M. Labussière. — A quelle date votre conférence avec M. de Lesseps et qui vous y a invité ?

R. — J'étais écœuré de ce que j'entendais proposer dans les couloirs; je me suis exprimé vivement à ce sujet dans le salon de la Paix et M. Cottu me dit : « Vous ne répétiez pas cela devant M. de Lesseps ? » Je lui répondis que si. Rendez-vous fut pris alors pour le soir.

7 h. 45.

DÉPOSITION KOHN

M. Kohn reconnaît que deux chèques de 40,000 francs ont été remis à sa caisse par M. de Reinach.

M. Fabre, un des signataires des chèques saisis chez M. Thierrée est un ancien valet de chambre à lui qu'il a fait garçon de caisse et qui est encore chez ses successeurs.

Le témoin ne peut expliquer comment ayant dit dans sa première déclaration n'avoir aucun chèque chez lui, un des chèques saisis se trouvait en sa possession.

Le président invite M. Kohn à apporter les livres de sa maison.

Il ne peut répondre non plus sur l'emploi d'une somme de 420,000 francs portée au compte du Panama sur ses livres.

ATTAQUE DE NERFS D'UN DÉPUTÉ

Hier, au cours de la séance de la Chambre, tandis que M. Brisson parlait à la tribune, des cris d'angoisse ont retenti au milieu de l'assistance attentive.

Ils étaient poussés par M. Dubreuil de Saint-Germain, qui, pris d'une attaque, se roulaient en proie à une crise violente.

M. le docteur Desprès et deux ou trois autres députés médecins se sont portés au secours de leur collègue, l'ont étendu sur un banc et lui ont donné les premiers soins. Quelques minutes plus tard, M. Dubreuil de Saint-Germain a été transporté au cabinet médical de la Chambre.

Ce pénible incident a fort impressionné l'Assemblée.

OSÈQUES DU CARDINAL LAVIGERIE

Tunis, 5 décembre. — Le croiseur le Cosmao est arrivé en rade de la Goulette au milieu de la nuit.

La colonie française a envoyé déposer une couronne.

Le corps du cardinal sera exposé dans la cathédrale de Tunis pendant 3 jours. Il sera l'objet des mêmes honneurs extraordinaires qu'à Alger.

NOUVELLES MILITAIRES

LES MUSIQUES MILITAIRES

Un concours pour le choix d'un chef de musique de la garde républicaine va bientôt avoir lieu entre les chefs de musique des régiments de France.

Rappelons, à ce propos, qu'il y a, en France, 177 musiques militaires: pour l'infanterie, 145 — sur 166 régiments; pour l'artillerie, 19: pour le génie, 4; pour les zouaves, 4; pour la flotte, 2; pour la légion étrangère, 2; pour l'artillerie de marine, 1.

Il est admis, depuis 1834, qu'un minimum de quarante exécutants — un chef, un sous-chef, trente-huit musiciens — est indispensable pour le fonctionnement d'une musique militaire.

Actuellement, elles ont les trente-huit soldats musiciens réglementaires, plus vingt-quatre militaires.

Le projet de loi sur la réorganisation des cadres comporte :

1° La reconnaissance de l'état d'officier pour les chefs de musique de l'armée; 2° la création de trois emplois de musiciens sous-officiers et de six musiciens caporaux, par musique — car ces créations d'emplois assureraient à peu près le rengagement de leurs titulaires et stimuleraient l'ardeur des soldats musiciens qui, n'ayant, dans l'état présent, rien à espérer pendant la durée du service, ne montrent que le zèle nécessaire pour être sans reproches.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

ÉLECTIONS CONSULAIRES

Nous avons reçu de M. Mauriceau-Delaunay la lettre suivante :

« Saumur, le 5 décembre 1892.

» Monsieur le Rédacteur,

» Soixante et un électeurs consulaires ont posé, au scrutin de dimanche dernier, ma candidature au Tribunal de commerce.

» Je les remercie de ce témoignage spontané de sympathie et d'estime dont je suis profondément touché.

» J'accepte, avec reconnaissance, la candidature qui m'est offerte dans des conditions si flatteuses pour moi.

» Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

» MAURICEAU-DELAUNAY. »

Jardin des Plantes et Ecole de Viticulture

DE SAUMUR

Dans sa séance du 2 décembre, la Commission administrative du Jardin des Plantes a décidé: que les habitants de la commune de Saumur pourront recevoir gratuitement deux brochures de 1 mètre de longueur, de chacune des variétés de vignes qu'ils désireront, à la condition d'en faire la demande au secrétaire-trésorier de la Commission qui sera chargé de faire la répartition.

Pour la Commission :

Le Secrétaire, CH. CHAUVET.

BUREAU DE BIENFAISANCE

Une quête, faite au profit des indigents, au bal de l'Union compagnonnique qui a eu lieu le 20 novembre dernier, a produit 41 francs.

La fin d'une légende

Cet article a paru dans le dernier numéro du Bulletin de l'enseignement libre dans le diocèse d'Angers :

« Lors qu'on apprit, dans notre département qui conserve pieusement le souvenir de notre grand Evêque, que le Gouvernement, profitant de la vacance du siège, émettait la prétention de convertir en rentes sur l'Etat les biens de la Meuse épiscopale, les plus indifférents ne purent contenir leur surprise et qualifièrent sévèrement cette mesure. On se refusait à admettre que l'argent des catholiques, remis aux évêques avec une affectation spéciale, pour construire des collèges, des patronages d'ouvriers, etc., servit à leur faire des rentes. C'était, d'ailleurs, de la part du Gouvernement, recier sa signature, fouler aux pieds non seulement des engagements d'honneur, mais encore d'incontestables obligations.

» Prenons, pour exemple, le collège de Combrée, sur lequel, à raison des tentatives d'adjudication successives, s'est principalement portée l'attention publique. Fondé en 1810 par le vénérable abbé Drouet, le collège de Combrée faisait partie de la Meuse épiscopale depuis le 22 juillet 1823, en vertu d'une ordonnance royale contresignée par le ministre de l'intérieur. Le 19 avril 1854, lors de la pose de la première pierre du nouveau collège, le sous-préfet de Segré assistait à la cérémonie et prononçait même un discours ! Les temps sont changés, les représentants du Gouvernement ne viennent plus à Combrée y apporter leurs vœux. Mais ce qui n'a pas changé, c'est la lé-

gislation: l'article 70 de la loi du 15 mars 1850, maintenant les écoles secondaires ecclésiastiques, n'a pas été abrogé. Mettre en vente ce collège, n'était-ce pas livrer son existence au hasard d'une adjudication ?

» Le Gouvernement, tout en ne modifiant pas son rôle, chercha à en dissimuler le caractère en créant une légende. La presse à sa discrétion répandit le bruit qu'il fallait vendre les biens de la Meuse épiscopale pour payer les dettes: c'était fort triste, assurément, mais pourquoi M^r Freppel avait-il endetté la Meuse ? Plusieurs de nos amis se firent l'écho de cette nouvelle, ils avaient la faiblesse d'en regretter la nécessité et faisaient remonter la responsabilité à M^r l'Evêque d'Angers.

» D'abord, parmi les biens de la Meuse épiscopale, le collège de Combrée et le collège de Saumur seuls étaient grevés de dettes. Nous ne parlons pas, bien entendu, de la villa du Pouliguen comprise en partie dans la fortune privée de M^r Freppel, ni du patronage de Saint-Vincent-de-Paul, dont les constructions et les aménagements avaient été laissés à la charge d'un tiers.

» On comprendra, sans difficulté, qu'il est impossible de construire un collège sans contracter des emprunts; ce ne serait pas toujours le Gouvernement qui pourrait le soutenir: il a grevé le budget de près d'un milliard pour laïciser les écoles.

» M^r Angebault avait emprunté pour construire Combrée, M^r Freppel emprunta pour construire le collège de Saumur. Chaque année les intérêts étaient régulièrement payés et une partie du capital amorti; les créanciers ne réclamaient pas le remboursement des sommes prêtées; confiants dans la loyauté de l'Evêque et suivant sa foi, ils n'ont même pas demandé que leur prêt fut garanti par une hypothèque.

» On a mis les biens en vente, nous donnons le tableau de cette opération :

	Mise à prix	Prix d'adjudication
Le Pouliguen, villa Saint-René.	28.000	20.050
— villa St-Maurille.	5.000	10.000
— pré Fanny.	2.800	2.950
Ville d'Angers, Patronage St-Vincent-de-Paul.	25.000	25.050
Ville d'Angers, Cercle militaire.	12.000	19.000
Collège de Combrée.	450.000	70.000
— maison du boulanger.	4.000	4.050
— maison du bourg.	3.000	1.800
— 1 ^{er} champ sur le bourg.	2.500	2.250
— 2 ^e champ sur le bourg.	1.400	1.450
— pré des Rainières.	3.800	3.850
— pré Neuf ou des Crépières.	1.500	1.550
— pièce du Chemin-Vert.	2.500	2.550
— pièces des Plantes et de la Focandrie.	800	850
— pré de Grugé-l'Hôpital.	1.000	1.050
Saumur, Collège St-Louis.	250.000	180.050
— Patronage St-Pierre.	6.000	16.050
La Chapelle-sur-Oudon, ferme de la Maison-Neuve.	18.000	18.050
La Chapelle-sur-Oudon, maison du bourg.	600	800
Bouillé-Ménard, écoles de filles.	3.000	3.050
St-Georges-du-Bois, ferme des Bois-à-Sarment.	8.000	9.500
St-Georges-du-Bois, école de filles.	6.000	7.900

Après plusieurs baisses de mise à prix.

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

Ils trouvèrent la maison de M. Loubert dans toute la confusion inséparable du malheur qu'ils venaient d'apprendre. Les commis consternés se tenaient immobiles et silencieux dans le vestibule de l'hôtel; les domestiques couraient de tous les côtés pour exécuter les ordres qu'on leur donnait; Éléonore, pâle et tremblante, était dans la pièce qui précédait la chambre à coucher de son père.

— Ma fille ! s'écria la baronne en la pressant sur son cœur !

Puis elle se précipita avec Léonce dans la chambre de M. Loubert; Éléonore ne les suivit pas.

Le malade était étendu sur son lit, les yeux fermés, la face violacée. Deux médecins étaient à ses côtés et cherchaient à pratiquer une saignée; mais quoiqu'ils eussent fait déjà plusieurs tentatives, le sang ne voulait pas jaillir: il coulait goutte à goutte, épais et noirâtre.

Léonce appela un domestique.

— Descendez dans les bureaux, lui dit-il d'une voix forte, et ordonnez au commis principal d'écrire à tous les créanciers de M. Loubert que je me porte sa caution.

A peine Léonce eut-il prononcé ces paroles, qu'un des médecins, qui tenait le bras de M. Loubert, se recula vivement. Un jet de sang venait d'inonder son visage; la baronne poussa un cri de joie.

Peu à peu les membres de M. Loubert s'assouplirent, la coloration de sa face devint moins ardente, sa respiration parut plus libre; enfin il ouvrit les yeux, et il laissa errer ses regards autour de lui.

Léonce et madame Granval s'approchèrent de son lit; il les reconnut, leur sourit, et fit signe qu'il ne pouvait pas parler.

Léonce tira à part un des médecins, pendant que l'autre bandait le bras de M. Loubert, et lui demanda à voix basse ce qu'il pensait de l'état de son oncle.

— La congestion a été violente, le malade est très-sanguin; nous serons très-heureux si nous en sommes quittes pour une paralysie.

— Peut-on lui parler ?

— Il n'y a pas d'inconvénient, surtout si

cet accident a une cause morale, et que vous puissiez le rassurer.

— C'est justement ce que je voulais savoir.

Et Léonce retourna près du malade.

— Mon oncle, lui dit-il, après l'avoir averti de sa présence en lui serrant doucement la main, je suis là avec ma mère: nous vous soignerons bien. Quant à vos affaires, n'y pensez pas; j'en ai pris la conduite, et je vous les rendrai en bon état dès que vous serez guéri.

M. Loubert voulut parler, mais il ne put que sourire doucement, puis deux ruisseaux de larmes descendirent le long de ses joues.

— Voulez-vous voir Éléonore, mon bon ami ? dit la baronne qui s'était aussi approchée du lit. La pauvre petite est bien malheureuse.

M. Loubert ferma les yeux et sa face s'emourra de nouveau.

— Laissez-le en repos, maintenant, dirent les médecins. Vos premières paroles ont semblé le calmer; il ne faut pas troubler cette bonne impression. Dans quelques instants nous répéterons la saignée.

Madame Granval s'établit au chevet de son frère, Léonce descendit dans les bureaux, et

en passant il adressa quelques paroles consolantes et affectueuses à Éléonore.

Les circulaires aux créanciers étaient prêtes, Léonce les signa et les fit porter immédiatement à leur adresse: puis il s'enferma avec le premier commis, et il le questionna sur ce qui s'était passé.

Cet homme raconta que le cabinet de M. Loubert avait été assailli de bonne heure par des créanciers qui avaient fait entendre des paroles menaçantes; que son patron les avait calmés en leur promettant qu'il leur donnerait satisfaction dans l'après-midi; qu'après le départ de ceux-ci M. Loubert avait fait appeler mademoiselle Éléonore; qu'une scène violente avait eu lieu entre le père et la fille; que celle-ci était sortie en disant: « Je n'y consentirai jamais; » qu'on avait alors entendu un grand bruit dans le cabinet de M. Loubert; qu'on était entré, et qu'on l'avait trouvé sans connaissance.

— Savez-vous, demanda Léonce, si mon oncle a été hier recevoir de l'argent à la banque ?

— Je ne l'affirmerai pas, mais je le suppose, car il a payé dans la soirée 100,000 francs au caissier qui a demandé le remboursement

Andard, ferme du Brossay	15.000	13.000
St-Lambert-du-Lattay, ferme de la Brauderie	22.000	30.000
Soulaines, ferme du Bois-du-Cé	17.000	12.500
Montilliers, Les Raizes	1.200	1.350
— pré du Raizin	1.800	1.850
— pièce de la Repetelière	2.000	2.050
— pièce du Moulin-Neufou de la Poix	2.800	2.850
— pré de Noisseau	1.000	1.700
Tigné, pré du Grétaill	4.800	3.050
Cholet, Orphelinat de la Providence	23.000	18.050
	925.500	497.000

La vente des biens de la Mense a produit 497,000 fr.

Voici l'occasion pour le Gouvernement de remplir les intentions que ses amis eux-mêmes lui ont prêtées : qu'il paie les dettes, et il pourra dire, pour atténuer sa violation de la loi, qu'il a voulu diminuer le passif de la Mense.

Mais, après avoir imaginé la légende, le Gouvernement se dérobe et déclare qu'il ne paiera pas les dettes ; il a même eu, un instant, la prétention de les mettre à la charge des acquéreurs ! Et savez-vous pourquoi le Gouvernement refuse de payer les dettes ? C'est parce que, dit-il, ces dettes ne sont pas hypothécaires et qu'elles ont été contractées sans l'autorisation de l'État. Mais si le Gouvernement ne reconnaît pas les dettes, si à ses yeux elles n'existent pas, pourquoi a-t-il vendu les biens en laissant répéter par la presse qu'il les vendait pour payer les dettes ?

C'est une maxime, qui n'a pas cessé d'avoir cours parmi les honnêtes gens, qu'on ne peut s'enrichir aux dépens d'autrui. Vous vendez les collèges de Combrée et de Saumur, vous devez en abandonner le prix pour payer les dettes jusqu'à concurrence de ce prix.

Quand même on répéterait que l'Évêque, en sa qualité d'administrateur de la Mense, est, pour les emprunts, sous la tutelle de l'État, il n'en résulterait pas moins que l'Évêque ne pourrait pas se soustraire au paiement lorsque la Mense a profité de l'emprunt. A cet égard, pas de contestation possible. Jamais aucune législation n'a admis qu'on aurait le droit de vendre une propriété achetée, augmentée, améliorée avec l'argent des tiers et de ne pas rembourser les sommes prêtées.

Faut-il remonter jusqu'au droit romain ? Au titre III du livre XV des Pandectes de Justinien, développant les principes de l'action *De in rem verso*, de l'action pour ce qui a verti au profit d'autrui, comme disaient nos anciens, tous les jurisconsultes soutiennent énergiquement que le maître, le père de famille sont responsables des obligations contractées, même irrégulièrement, lorsque leur patrimoine a profité de la stipulation. C'est la raison écrite, et sa sagesse planera toujours au-dessus des fantaisies des légistes de la décadence.

L'article 41 du décret du 6 novembre 1813 autorisait pas l'administrateur de la Mense à vendre les biens ; pour excuser cette opéra-

tion, on a créé une légende et maintenant on ne veut pas payer les dettes ! A l'opinion publique d'apprécier la conduite du Gouvernement.

Le crime de Brain-sur-Authion

Un crime vient de mettre en émoi la population de Brain-sur-Authion et d'Andard, dit le *Patriote*.

Au village de la Coutardière, à trois ou quatre cents mètres de toute habitation, se trouve la maison, très confortable, de M. Jean Moreau, cultivateur. Pour pénétrer dans l'étable et dans les servitudes qui font corps avec le logis, il faut passer sous un hangar non clos du côté de la cour qui le sépare d'un chemin.

M. Moreau habitait seul cette maison et ses deux filles sont mariées dans le voisinage.

Hier matin, l'un des gendres venait à la ferme de son beau-père, vers six heures, lorsqu'il vit sortir du hangar, en courant, un individu qu'il prit pour un voleur. Il se mit aussitôt à sa poursuite à travers champs et l'atteignit ; une lutte eut même lieu, mais, soit que ses forces le trahirent, ou que la peur le prit, d'autant plus que l'homme, qu'il ne put reconnaître, le menaçait d'un énorme bâton, il lâcha prise, et le vit bientôt continuer sa course, paraissant parfaitement connaître le terrain.

Le gendre de M. Moreau revint alors dans la direction de la ferme, et quelle ne fut pas sa stupeur, quand il trouva, gisant inanimé et baigné dans une mare de sang, son beau-père, le crâne fracassé.

Le vieillard avait été frappé à gauche, au moment où il entrait sous le hangar pour aller soigner ses animaux qui se trouvent dans l'étable à droite. L'assassin, connaissant sans doute ses habitudes, se sera tenu caché dans un coin près de la porte.

En tous les cas, ce qui est certain, c'est que l'arme dont il s'est servi n'est autre que le bâton dont il était porteur et dont il a été facile de constater la grosseur, par une empreinte laissée sur le sol au moment de la lutte avec le gendre de M. Moreau. Ce bâton mesure de cinq à six centimètres de diamètre.

M. Bernardeau, juge d'instruction, M. Bonlard, substitut, se sont transportés hier, dans l'après-midi, sur les lieux, assistés de M. le docteur Legludic, médecin légiste, pour les constatations d'usage. M. le maire de Brain et M. le docteur Crosnier se trouvaient également à la ferme.

On croit de plus en plus que l'assassin n'est pas étranger au pays.

Il est regrettable que le gendre de la victime n'ait pas suivi sa trace, ce qui était facile, car on a reconnu qu'il avait des sabots.

D'après les constatations de M. le docteur Legludic, la mort a été presque instantanée ; le coup avait été terrible, la fracture du crâne

perplexité ; mais le souvenir du sublime dévouement de Suzanne le rappela à ses devoirs, et il redescendit courageusement près de sa mère, pour s'entendre avec elle sur tout ce qu'il y avait à faire, et lui communiquer une partie de ses découvertes.

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

Du 5 Décembre 1892

3 0/0	99 60
3 0/0 amortissable	99 55
4 1/2	105 20

PLANTS AMÉRICAINS

GREFFÉS, SOUDÉS et RACINÉS
PÉPINIÈRES : 1^o du Bruca (Gironde) ; 2^o de Loupjac (Tarn) ; 3^o de Meyreuil, près d'Aix (Provence).
Le Catalogue vient de paraître dans le Journal
LA DÉPÊCHE, 12, Rue du Havre, Paris
La Numéro est envoyé gratuitement sur demande.

Recette utile :

— Comment diable, rien qu'avec votre commerce, avez-vous fait pour amasser une pareille fortune ?

— C'est bien simple. Je n'ai jamais dépensé cent sous avant d'avoir gagné dix francs.

était considérable et le sang avait jailli en abondance sur un tas de navets et un caveau tout près desquels il était tombé.

M. Moreau, qui était âgé de soixante-cinq ans, jouissait de l'estime générale ; on ne lui connaissait point d'ennemis. Seul son état d'aïeance aurait pu faire des jaloux.

Il est à croire que l'assassin a eu le vol pour mobile, et qu'il s'appretait à pénétrer dans la maison, juste au moment où il entendit des pas ; c'est alors qu'il aura pris la fuite.

Une enquête a été ouverte aussitôt.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Eugène-Jean-Joseph Pilet, cultivateur, et Louise-Joséphine Touret, sans profession, tous deux à Saumur.

Théodore-Mathieu Bourgneuf, typographe, à Solesmes (Sarthe), et Augustine-Joséphine Chaudemanche, institutrice, à Saumur.

Marie-Louis-Victor-André Devismes, lieutenant au 2^e cuirassiers, à l'École de Saumur, et Marie-Joséphine-Jeanne Wenger, sans profession, à Paris.

Théâtre de Saumur

Mercredi 7 décembre 1892, à 8 heures

THÉÂTRE DU CHAT NOIR

Liberté — Gaïeté — Modernité

L'ÉPOPÉE, pièce militaire en 2 actes et 50 tableaux, par Caran d'Ache.

LA MARCHÉ A L'ÉTOILE, oratorio de Georges Fragerolle, dessins de Henri Rivière.

TRUC FOR LIFE, étude cruelle psychologique en 1 acte, par Fernand Fau.

L'ARCHE DE NOË, comédie antédiluvienne à la manière de V. Sardou, par Georges Moynet.

PHRYNÉ, fantaisie grecque en 10 tableaux, par MM. Maurice Donnay et Henry Rivière.

L'ÂGE D'OR, poème en 1 acte, par Adolphe Willette.

L'AFFAIRE D'HONNEUR, drame politique, par MM. Jules Jouy et Fernand Fau.

L'ÉLÉPHANT, drame suggestif et évocateur, par Henry Somin.

FLAGRANT DÉLIT, idylle parisienne en 2 tableaux.

Tirages financiers

Obligations de la Ville de Paris 1886

Le numéro 170,103 gagne 100,000 fr.
Le numéro 151,586 gagne 50,000 fr.
Les numéros 30,712 — 225,022 — 578,447 — 582,826 gagnent chacun 10,000 fr.
Les numéros 338,686 — 11,230 — 305,153 — 5,259 gagnent chacun 5,000 fr.

Obligations communales du Crédit foncier 1879

Le numéro 402,294 gagne 100,000 fr.
Le numéro 411,030 gagne 25,000 fr.

Obligations communales de 1880

Le numéro 315,377 gagne 100,000 fr.
Le numéro 212,644 gagne 25,000 fr.

Obligations communales de 1891

Le numéro 218,008 gagne 100,000 fr.
Le numéro 637,262 gagne 10,000 fr.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 5 décembre 1892.

La Bourse, très nerveuse depuis le début de la crise, en escompte le dénouement dans un sens favorable aux intérêts et aux aspirations du monde des affaires.

Le 3 0/0 remonte à 99.30 et le 4 1/2 à 105.35.

La Rente Italienne cote 93.40. Elle reste en dehors de l'agitation de notre politique intérieure. Les Chemins Méridionaux sur lesquels on détache le 1^{er} janvier un coupon accompte de 12.50 sont demandés à 635.

L'Extérieure s'inscrit à 63 1/2.

L'action de la Banque de France est faible à 3,950. Il serait difficile de prévoir aujourd'hui quand et comment la discussion du renouvellement de son privilège pourra être reprise.

Le Crédit Foncier se relève de 4,053 à 4,081 francs. En admettant une réduction de 3 fr. sur le dividende de 60 fr. de 1891, l'action serait encore capitalisée au-dessus de 5 0/0 ce qui milite en faveur du maintien des cours actuels.

La Banque de Paris est en ferme tendance à 681. Cette société prête son concours à l'émission annoncée pour le 8 courant de 20,000 obligations 4 0/0 de 500 fr. de la Société des Ateliers et Chantiers de la Loire. Les titres émis à 450 fr. rapportent 20 fr. par an et sont remboursables en 39 années à 500 fr. par tirages annuels dont le premier aura lieu le 1^{er} octobre 1893.

La Société Générale doit se rapprocher du pair avant la fin de l'année, la marche de ses bénéfices est progressive et régulière. Au cours actuel de 481.25, ce titre se trouve capitalisé à 5.34 0/0.

Le Crédit Lyonnais est très ferme à 778. Cette société tire ses bénéfices de ses participations et de ses opérations d'escompte qui se développent à mesure qu'elle augmente le nombre de ses agences à l'étranger.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran est recherchée à 312 fr. Les deux entreprises du port de Beyrouth et du chemin de fer de Beyrouth à Damas ayant aujourd'hui une durée égale de concession qui est de 99 ans, il en résulte une notable économie dans le service des obligations.

Les obligations de la Société des Immeubles de France, toutes remboursables à 1,000 fr., valent, les 3 0/0 400 fr. et les 4 0/0 476.25.

L'action des Chalets de commodité est en nouveau progrès à 692 fr.

L'obligation de la société Immobilière de Tunisie est en voie de hausse à 275 fr. A ce prix le placement ressort à 5.40 0/0.

La Banque Franco-Américaine met en vente 44,000 obligations de 100 dollars chaque, qui rapportent 5 0/0 et qui ont pour gage en première hypothèque la ligne avec son matériel du chemin de fer Roch-Island-Péoria et Saint-Louis, d'une longueur d'environ 112 kilomètres. Cette ligne a un produit permanent dans le transport des voyageurs et des marchandises à travers des centres de population et de production très importants. Les charbons extraits des mines Mont-Olive assurent le service des intérêts des obligations et des actions de la compagnie.

Les Chemins Economiques cotent 428 fr.

Ch. HEYMAN et C^o
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

FAITS DIVERS

LA NEIGE

La neige a fait samedi, vers une heure de l'après-midi, sa première apparition de l'hiver à Paris.

Elle est tombée à gros flocons pendant une demi-heure environ, mais le ciel s'est ensuite éclairci.

Montargis, 4 décembre. — Depuis ce matin, à onze heures, la neige tombe à gros flocons.

Bourges, 4 décembre. — Après plusieurs jours d'un temps excessivement doux, la température s'est sensiblement refroidie dans la matinée ; un vent violent a soufflé dans l'après-midi et il y a eu plusieurs chutes assez abondantes de grésil et de grêlons gros comme des noisettes et de neige qui a immédiatement fondu.

Mais, chose plus extraordinaire, vers deux heures et demie un orage accompagné de plusieurs coups de tonnerre très violents a éclaté sur la ville, ce qui ne s'était jamais produit à cette date du 4 décembre.

Lons-le-Saulnier, 4 décembre. — La première neige est apparue sur la montagne du Jura.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean.

Pâtés de foies gras et Gibiers truffés des premières marques

Pâtés de foies gras truffés, terrine n° 14	1 75
— — — — — n° 12	3 00
— — — — — n° 10	4 25
— — — — — n° 9	5 50
— — — — — n° 8	7 25
— — — — — n° 7	10 50
— — — — — n° 6	14 00

Foies gras au naturel, de 4.50 à 4.75
Pâtés de foies gras de Canards, n° 10 4.25
Pâtés de foies gras truffés de Canards, n° 12 3.25
Mauviettes désossées, truffées et farcies aux foies gras 3.50
Pâtés d'Alouettes, depuis 1 fr. 25 jusqu'à 5 fr. 50
Pâtés de Grives, de Faisan, de Bécasse, de St-Hubert, depuis 2 fr. 60 à 5 fr. 50

PÂTÉS EN CROUTE SUR DEMANDE EN 24 HEURES

Truffes brossées sur choix, depuis 1 fr. la boîte.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

de son apport dans la maison, et 30,000 francs à M. Hubart, le maître d'hôtel. Ces deux sommes ont été prises par M. Loubert dans sa caisse particulière, où il n'y a jamais autant d'argent, à ma connaissance du moins.

— Savez-vous encore où mon oncle met ordinairement la clef de cette caisse ?

— Dans la poche droite de son gilet.

Léonce courut au cabinet de son oncle ; c'était là qu'on l'avait déshabillé après sa chute. Le gilet s'y trouvait encore, et la clef de la caisse était dans la poche.

La caisse fut ouverte. Elle contenait quelques sacs de mille francs ; puis une liasse considérable de billets de banque avec cette note :

« Dépôt de mon neveu le baron Granval. » Léonce compta les billets, il y en avait trois cent soixante et onze.

En cherchant encore, il trouva une autre liasse bien moins considérable de billets ; puis cette note datée de la veille : « Dépôt de mademoiselle Suzanne d'Estouville. »

Léonce eut besoin de toute sa force d'âme pour ne pas s'attacher uniquement à cette dernière circonstance. Il y réfléchit pendant quelques instants avec la plus douloureuse

Magasins de la Glaneuse

GRANDE LIQUIDATION

Pour cause de Changement de Domicile

Les MAGASINS DE LA GLANEUSE informent leur clientèle que l'Extention que prennent leurs affaires ne leur permettant plus de rester dans la rue Saint-Jean où ils ne peuvent s'agrandir, ont décidé leur transfert, le **premier février prochain**, rue d'Orléans, n°s **18 et 20**, dans l'immense local occupé autrefois par MM. MEXME FRÈRES.

Avant de prendre possession de ce **Hall** splendide unique à Saumur, et afin de n'avoir à leur entrée dans cette **nouvelle installation** de des articles de toute dernière création, LES MAGASINS DE LA GLANEUSE ont décidé, à partir du **Samedi 3 Décembre**, la **liquidation** que presque toutes les Marchandises existant dans les locaux de la rue Saint-Jean.

Cette liquidation, qui ne pourra durer que deux mois à peine, est certainement appelée à un très grand succès: d'abord par le **Stock considérable** des marchandises à écouler et les prix vraiment fabuleux de bon marché auxquels elles seront vendues.

Les très **Grands rabais** porteront surtout sur les marchandises d'Hiver, c'est-à-dire utiles, telles que :

Fourrures, Manchons, Boas, etc. Velours peluchés, Soieries noires et couleurs, Ecossais, Bonneterie, Jupons, Pélerines, Foulards, Cravates, Mantilles de Grenade, Taies d'oreillers, etc., etc. Objets pour Etrennes: Bambous montés, Ecrans, Tables, Chevalets, Eventails, etc., etc....

Des affiches, apposées sur les Marchandises des étalages intérieurs et extérieurs, prouveront que vraiment nous faisons des sacrifices sans précédents pour l'écoulement dans un bref délai de la plus grande partie de notre **Stock**.

MAGASINS de la GLANEUSE.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur.

A VENDRE VASTES CONSTRUCTIONS

A peu de distance de la gare de Saumur.

Comprenant: habitation, usine à vapeur, ateliers, magasins, servitudes.

Convenant à toute espèce de commerce et d'industrie.

Jouissance de suite

A VENDRE

Foin de 1^{re} qualité et Paille

UNE TRÈS BELLE CARRIOLE FOURRAGÈRE Et deux Harnais.

S'adresser à M. BEUROIS, rue du Petit-Pré, 5, Saumur.

A LOUER PRÉSENTEMENT

Rue des Pâiens, 5,

MAISON

Meublée ou non

Avec Remise, Écurie, Jardin.

S'adresser à M. BUREAU, rue Basse-Saint-Pierre, 14, ou à M^{me} V^e GUILLON, rue Saint-Jean, 42.



GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS, ACNE, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
MÈME DES PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres.
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LEROUAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MEUDON (S.-et-M.). Conseil gratuit par Correspondance.

A LOUER APPARTEMENT

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE des offres de champagne par quantité de 10,000 bouteilles.

S'adresser sous les initiales N. W. 556, au bureau de publicité Haasenstien et Vogler, Amsterdam.



LA Réglisse Sanguinée
GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac, et facilite la Digestion.
0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

Hôtel Restaurant des TROIS-ANGRES

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et Diners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr. Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe et à toute heure

Diners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi et le Dimanche.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Fromages extra		Sauclissons de Lyon, d'Arles et de Lorraine	
Camembert, double crème.	0,60	Saucisses fumées, 2 pour	0,25
Brie, véritable, 1/2 kil.	1,40	Poitrine fumée, 1/2 kil.	1,40
Gruyère, extra, —	0,85	Jambon désossé roulé,	1,50
— Emmenthal, —	1,20	Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg et de Rufec,	1,75; 2,75; 3,75; 5 et 8 fr.
Port-Salut, de la Trappe,	1,50	Crème de foies gras pour Sandwichs	la boîte 1,10 et 2,25
Roquefort,	1,60		
Hollande pâte grasse,	1,10		
Choucroute de Strasbourg,	2,00		

Pâtés truffés: Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre, la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.

Gâteaux Lorientais, 60, 1,30 et 1,50

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{me} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

EN VENTE

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

Les Marchandises étant vendues avec de très grands rabais, se feront toutes essentiellement au COMPTANT.

Articles de ménage, Vannerie, Brosserie, Parfumerie

Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 13 et 17

SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le **Grand Bazar**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 13 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de **500 GLACES** des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — **OBJETS D'ART.**

Liquidation sans Précédent

A SAUMUR

L'atelier de Dorure étant seul conservé et agrandi, il y aura toute facilité d'y exécuter avec soin le plus grands travaux en ce genre.

Jouets, Maroquinerie, Bijouterie, Bonneterie

Il ne sera pas donné de Marchandises à choisir, mais les articles qui auront cessé de plaire seront échangés ou remboursés, au gré de l'acheteur, dans un délai ne devant pas excéder deux jours.